Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-AMC29062026060-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
19/06/2026

D/060/4-3/4.4

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-neuf juin à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Ronan LOUBOUTIN, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Valérie MEURIC procuration à Pascale RIMAURO
Emmanuelle CHEVANCE procuration à Joël RIVALLAN
Fabrice BOULIOU procuration à Emmanuel DESLANDE
Ludovic ANDRIEUX procuration à Dominique LOQUIN
Frédéric LE TIEC procuration à Céline BOUTRUCHE

Bernadette GUEUNÉ a été élue secrétaire

CRÉATION DE POSTES EN APPRENTISSAGE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Contexte :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sous certaines conditions à des mineurs âgés d'au moins 15 ans ou à des personnes de 30 ans et plus, d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel tout en bénéficiant d'une formation en alternance.

Ce dispositif présente un intérêt à la fois pour les personnes accueillies et pour la collectivité, en favorisant la transmission des savoir-faire et en contribuant à la formation de futurs professionnels dans des secteurs où les besoins en recrutement sont importants.

Dans le cadre de la campagne de recensement des intentions de recrutement d'apprentis pour l'année 2026, la commune a sollicité le bénéfice des financements proposés par le CNFPT.

Les formations préparant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture et au CAPa Jardinier paysagiste figurent parmi les formations susceptibles d'être financées. Le CNFPT a ainsi attribué à la commune un contrat pouvant bénéficier d'un financement, sous réserve du dépôt et de l'acceptation d'une demande d'accord préalable.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-AMC29062026060-DE

Par ailleurs, la collectivité a été sollicitée par une étudiante souhaitant préparer le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture auprès du CFA ARFASS, ainsi que par un étudiant souhaitant préparer un CAPa Jardinier paysagiste auprès du CFA Le Mené.

Des maîtres d'apprentissage remplissant les conditions de qualification et d'expérience professionnelle requises seront désignés afin d'assurer l'accompagnement des apprentis tout au long de leur parcours de formation.

Le recrutement de l'apprentie préparant le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture pourrait intervenir à compter du 26 août 2026 pour une durée d'environ 18 mois.

Le recrutement de l'apprenti préparant le CAPa Jardinier paysagiste pourrait intervenir à compter du 31 août 2026 pour une durée de 24 mois.

La rémunération des apprentis sera fixée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, en fonction de leur âge et de leur progression dans le cycle de formation.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur ces créations de postes en apprentissage lors de sa séance du 26 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***CRÉE un poste d'apprenti préparant le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture au sein de la Maison de la Petite Enfance ;***
- ***CRÉE un poste d'apprenti préparant un CAPa Jardinier paysagiste au sein du service Espaces verts.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE DE PLOUNIAC
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Bernadette GUEUNÉ